

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN MARS 2025



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES	7
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	8
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES	8
II.2. DES FEMMES MALTRAITÉES	9
II.3. DES FEMMES ENLEVÉES	10
II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	10
II.5. DES ENFANTS MALTRAITÉS	11
III. CONCLUSION	12

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

CNDD-FDD : Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie

IST : Infections sexuellement transmissibles

OTB : Office du thé du Burundi

MFFPS

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin, intitulé « **Femme abusée, nation déchirée** », couvre la période de mars 2025 et recense **27 cas** de violations des droits humains touchant des femmes et des enfants.

Parmi ces cas, on dénombre treize mineurs victimes d'abus sexuels, deux femmes violées, six femmes assassinées, deux femmes maltraitées, une femme enlevée, ainsi que deux enfants tués et un autre maltraité.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS

Une fille victime de viol en commune Kanyosha, province de Bujumbura rural

Le 1er mars 2025, à Kanyosha, une jeune fille de 14 ans, B.N., a été violée. Alors qu'elle se rendait chez sa tante à Bujumbura, elle a été détournée par un individu nommé Merveille, qui l'a agressée à son domicile.

Après l'agression, la victime a trouvé refuge chez M.J. à Kanyosha. Elle a été ramenée chez elle le 4 mars et des examens médicaux ont confirmé le viol.

Une fille victime de viol en commune et province de Rumonge

Le 4 mars 2025, E.N., une jeune fille de 15 ans, a été violée sur la colline Kanenge, dans la province de Rumonge.

Les auteurs, Gervais Nibigara et Sylvère Nduwayo, tous deux membres du groupe de jeunes Imbonerakure, ont commis l'agression dans un champ de palmiers surveillé par des jeunes de leur parti, le CNDD-FDD. Sylvère a attiré la victime dans le champ, puis ils l'ont forcée à entrer dans une cabane de gardiens pour commettre le viol.

Gervais a été arrêté et placé en détention, tandis que E.N. a été transférée au centre Humura pour des soins médicaux. Une enquête est en cours pour élucider les circonstances du crime.

Une fille victime de viol en commune Tangara, province de Ngozi

Le 4 mars 2025, vers 18 heures, F., une élève de 6ème, a été violée sur la colline Bomba, dans la commune de Tangara, province de Ngozi.

Désiré Nikumwenayo, un homme de 30 ans, a attiré la jeune fille après l'école en lui offrant des boissons alcoolisées, puis l'a emmenée chez lui pour la violer.

L'agresseur a été arrêté par la police et est détenu au commissariat communal de Tangara en attendant la constitution de son dossier.

Une fille victime de viol en commune Gashikanwa, province de Ngozi

Le 4 mars 2025, à Ngozi, une jeune fille de 15 ans, E.N., a été violée dans la commune de Gashikanwa, province de Ngozi.

L'agresseur, Joseph Niyonkuru, un employé de moulin, l'aurait manipulée en lui promettant le mariage avant de la rejeter deux jours plus tard.

La victime a tenté d'obtenir de l'aide au CDS de Gashikanwa, mais en vain. Elle a finalement été prise en charge par le directeur de l'hôpital de Ngozi, Guillaume Ntawukuriryayo, le 7 mars 2025.

Une fillette victime de viol en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 6 mars 2025, à Maramvya, deux hommes nommés Claude et Etienne ont violé A.M., une fillette de 8 ans, après l'avoir envoyée acheter des beignets.

À la suite de la dénonciation de l'enfant, les agresseurs ont été arrêtés, jugés et condamnés. Ils sont actuellement incarcérés à Kabezi, tandis que la victime bénéficie de soins médicaux à l'hôpital.

Une fillette victime de viol en commune Nyanza-Lac, province de Makamba

Le 7 mars 2025, à Nyanza-Lac, une écolière de 8 ans, A.B., a été violée par Balène Havyarimana, un membre du parti CNDD-FDD âgé de 18 ans. L'agresseur a profité de l'absence des parents de la victime pour commettre son acte.

La mère de la fillette, alertée par son comportement inhabituel, a découvert le viol. Après avoir porté plainte, un examen médical a confirmé les faits. L'agresseur a été arrêté et placé en détention.

Une fillette victime de viol en commune et province de Rumonge

Le 9 mars 2025, à Rumonge, une fillette de 5 ans, C.N., a été violée par Divin Iravyibonera, un adolescent de 14 ans. Profitant de l'absence des parents, l'agresseur a attiré la victime dans une chambre pour commettre son acte.

La mère de la fillette a découvert les faits lors de la toilette de sa fille. La victime a été prise en charge dans un centre médical spécialisé. L'agresseur a été arrêté, mais n'a pas été incarcéré en raison de son jeune âge.

Une fillette victime de viol en commune Mutaho, province de Gitega

Le 11 mars 2025, à Mutaho, A.B.N., 4 ans, a été violée par Côme Ndayikengurukiye, 40 ans, membre du CNDD-FDD.

L'agresseur a attiré la victime sous prétexte de ramasser des débris de maïs, puis l'a violée et menacée de mort si elle révélait l'agression. Rentrant chez elle, la fillette a raconté les faits à sa mère, qui a constaté des blessures.

L'agresseur a été arrêté, mais des inquiétudes subsistent quant à une possible libération rapide, car il s'agit de sa troisième agression de ce type et il avait déjà été condamné pour des faits similaires. L'expertise médicale a confirmé les blessures génitales de la victime.

Une fille victime de viol en commune Mukike, province de Bujumbura

Le 14 mars 2025, aux environs de 10h, Gervais Nitunga, agent de l'OTB Jenda, a agressé sexuellement L.A., une élève de 12 ans, à son domicile sur la colline Jenda.

L'agresseur présumé a ensuite pris la fuite.

Une fillette victime de viol en commune Rango, province de Kayanza

Le 15 mars 2025, à Nyabibuye, Rango, N.Y., 3 ans, a été violée par Léonidas Mbuzehose, un cultivateur de 62 ans. Les parents de la victime ont découvert les faits à leur retour des champs.

L'examen médical à l'hôpital de Mutaho a confirmé le viol et l'enfant a reçu un traitement préventif contre les IST. L'agresseur présumé a été arrêté et est actuellement emprisonné au cachot de la commune Rango.

Une fillette victime de viol en commune Butaganzwa, province de Kayanza

Le 17 mars 2025, à Butaganzwa, un homme de 33 ans, Emmanuel Nsengiyumva, a violé I.O., une fillette de 5 ans.

L'agresseur a attiré la victime sous prétexte de jouer, puis l'a violée et menacée de mort si elle révélait l'agression.

La fillette a révélé les faits à ses parents, qui ont immédiatement alerté la police. L'agresseur a été arrêté, et la victime a été transportée à l'hôpital pour un examen médical.

Une fille victime de viol en commune Buyengero, province de Rumonge

Le 20 mars 2025, à Buyengero, L.M., une élève de 16 ans, a été violée par un cultivateur de 22 ans, Pierre Tuyisenge.

L'agresseur l'a attirée dans un champ, puis l'a emmenée dans la brousse pour la violer. La victime a crié, alertant des passants qui l'ont secourue.

L'agresseur a été arrêté et la victime a reçu une prise en charge holistique.

Une fille victime de viol en commune et province de Rumonge

Le 25 mars 2025, à Rumonge, M.N., une jeune fille de 17 ans, a été violée par Jean Marie Bizoba, membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, alors qu'elle se rendait dans un champ.

La victime a été secourue par des gardiens de palmiers et a reçu une prise en charge holistique, tandis que l'agresseur a été arrêté.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

Une femme victime de viol en commune et province de Ngozi

Le 23 mars 2025, à Ngozi, un homme de 30 ans, Nshimirimana, a violé sa mère de 50 ans, N.G.

Sous l'influence de drogues, l'agresseur a expulsé son père et menacé sa mère avec un couteau avant de la violer.

Il a été arrêté, et la victime a reçu des soins médicaux à l'hôpital de Mivo.

Une femme victime de viol en commune Kabarore, province de Kayanza

Le 25 mars 2025, à Kabarore, un homme de 30 ans, Stany Nimubona, a violé sa mère de 50 ans avant de se suicider.

Après le départ de sa femme, il a attiré sa mère chez lui sous un prétexte, l'a droguée, puis l'a violée. La mère a découvert l'agression à son réveil, après avoir trouvé son fils pendu.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES

Une femme tuée en commune et province de Cankuzo

Le 7 mars 2025, vers 16 heures, Imelde, une femme âgée, a été tuée à coups de machette à son domicile sur la colline Kabeza, en commune et province de Cankuzo. Seule au moment de l'attaque, son mari, Michel Sebugomba, était absent. Elle aurait été accusée de sorcellerie.

Quatre suspects, dont son petit-fils Eric, ont été arrêtés et placés en détention au commissariat de police pour enquête.

Une jeune femme tuée en commune Mugere, province de Bujumbura rural

Le 13 mars 2025, Taoupenissa Ntihebuwayo, agente de services Lumicash, a disparu à Ruziba après être partie servir un client.

Son corps a été retrouvé trois jours plus tard dans une toilette à Kizingwe, commune Muha.

Un suspect, propriétaire des lieux, est impliqué, mais son identité reste inconnue. Une enquête est en cours pour identifier l'auteur et élucider les motifs du crime.

Une femme tuée en commune et province de Muramvya

Le 13 mars 2025, Aline Nduwimana, une femme de 41 ans, a été retrouvée assassinée à son domicile à Muramvya.

Divorcée et vivant seule avec sa fille de 2 ans, elle a été découverte par sa belle-sœur, présentant de graves blessures au visage et à la nuque.

Les voisins, alertés par son absence matinale, ont trouvé le corps. La police a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de ce meurtre et identifier le ou les coupables.

Une femme tuée en commune et province de Ngozi

Le 20 mars 2025, à Ngozi, Audeline Bucumi, une femme de 28 ans, a été assassinée par son ancien mari, Roger Nzeyimana, et des complices non identifiés.

La victime, qui avait divorcé et vivait chez ses parents depuis deux mois, a été attaquée alors qu'elle rentrait chez elle.

Roger Nzeyimana, qui avait passé la soirée à boire, a été arrêté par la police pour les besoins de l'enquête.

Une femme tuée en commune et province de Muyinga

Le 21 mars 2025, à Muyinga, Eugénie Kawera, 40 ans, a été tuée par balles par sa voisine, la policière Adidja.

Une dispute liée à une relation extraconjugale aurait dégénéré, poussant l'agresseuse à récupérer son arme et à abattre la victime.

Adidja s'est ensuite rendue à la police, où elle est détenue. La population locale réclame un procès rapide pour prévenir de tels actes de violence.

Une femme tuée en commune et province de Cankuzo

Le 29 mars 2025, à Ndava IV, commune et province de Cankuzo, Anatolie Ndimurukundo, 38 ans, a été tuée à la machette par un habitant du quartier, Léonard, qui l'accusait de voler du maïs.

La victime est morte sur le coup, laissant derrière elle un nourrisson de 3 mois et cinq enfants. Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. L'auteur du crime a pris la fuite.

II.2. DES FEMMES MALTRAITÉES

Une femme battue en commune et province de Kayanza

Le 8 mars 2025, à son retour chez elle, Claudine Ndayiziga, 37 ans, a été violemment agressée par ses voisines, Claudette Irambona et Marie Tuyikeze, après une dispute sur des épluchures de maïs devant leur portail.

Frappée au visage et tirée par les cheveux, elle a ensuite été contrainte de financer les soins d'une agresseuse ayant simulé un malaise.

Proches du parti au pouvoir, les agresseuses ont accusé Claudine et son mari d'opposition politique, alimentant des tensions à l'approche des élections.

Une femme battue en commune Muha, province de Bujumbura

Le 18 mars 2025, à Kinanira II, une femme surnommée "Computer" a été agressée et jetée dans un caniveau par Olivier.

Arrêté par la police, son frère a ensuite attaqué la victime une seconde fois après que la police l'a renvoyée sur les lieux du crime.

Le lendemain, les deux agresseurs, des policiers et Kadwinda, le chef de rue, ont été convoqués. Kadwinda, refusant d'aider à couvrir l'affaire, a été emprisonné après corruption des témoins, avant d'être libéré quelques jours plus tard.

II.3. DES FEMMES ENLEVÉES

Une jeune femme enlevée en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Depuis la nuit du 26 au 27 mars 2025, Jolie Hatungimana, habitant à la 4^e avenue du quartier Mutakura, est portée disparue.

Cinq hommes en noir ont fait irruption chez elle, l'ont violentée avec ses frères et l'ont enlevée, exigeant des informations sur leur grand frère disparu depuis 2015.

Ses proches ont cherché en vain dans les cachots et prisons de la capitale. Rapatriée de la République démocratique du Congo en janvier 2025, sa famille appelle les autorités à agir pour la retrouver.

II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Une fillette tuée en commune Marangara, province de Ngozi

Le 19 mars 2025, à Marangara, une fillette de 5 ans, C.I., a été tuée à coups de machette par son voisin, Denis Nsanzamahoro.

L'agresseur, après une dispute avec le père de la victime au sujet d'une somme d'argent, est rentré chez lui chercher une machette et a attaqué la fillette.

La police est intervenue pour empêcher la foule de lyncher l'agresseur, qui a été arrêté et placé en détention au cachot du commissariat communal de la police à Marangara.

Un nouveau-né tué en en commune et province de Rumonge

Le 27 mars 2025, sur la colline Birimba, à Rumonge, des enfants ont découvert le corps en décomposition d'un nouveau-né emballé dans un sachet alors qu'ils jouaient dans une parcelle vide.

Alertés par la présence de nombreuses mouches, ils ont prévenu les habitants. Le corps a ensuite été pris en charge par la Croix-Rouge et l'administration locale pour son enterrement.

II.5. DES ENFANTS MALTRAITÉS

Un enfant battu en commune Giharo, province de Rutana

Le 8 mars 2025, à Giharo, Vyongavyonga, 9 ans, a été sévèrement battu par sa belle-mère, Nishimwe, pour avoir partagé des arachides avec son frère.

L'agression, d'une grande violence, a failli lui faire perdre des dents. Son père, Steven, n'est pas intervenu.

Après une plainte des enfants, les deux parents ont été arrêtés, et les victimes placées en lieu sûr chez un proche en attendant une solution familiale.

III. CONCLUSION

L'analyse des violences basées sur le genre en mars 2025 met en évidence une augmentation alarmante des féminicides. Malgré la gravité de la situation, l'inaction des autorités burundaises entrave l'élimination de ces crimes.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi appelle l'État à prendre des mesures fermes pour prévenir et réprimer ces violences, garantissant ainsi un véritable respect des droits et libertés de tous.